

POURQUOI LE PARASPORT ?

Le vocabulaire du parasport n'avait jusqu'à présent jamais fait l'objet de définitions officielles. Or, la médiatisation de plus en plus croissante des performances des paraathlètes a rendu nécessaire de se doter d'un lexique précis et pédagogique sur ces disciplines aussi variées que spectaculaires. Les termes contenus dans cette brochure ont été définis avec l'aide précieuse du Comité paralympique ; ils peuvent être retrouvés sur le site **FranceTerme** (www.culture.fr/franceterme) ou par le biais de l'application mobile.

www.culture.fr/franceterme

En ligne et sur application mobile

Découvrez plus de 9 000 termes pour désigner en français des innovations et notions nouvelles

Paul de Sinety dirige la **délégation générale à la langue française et aux langues de France**

3 rue de Valois, 75001 Paris

Téléphone : 01 40 15 36 95

Courriel :

terminologie.dgfff@culture.gouv.fr

Internet : www.dgjf.culture.gouv.fr

Daniel Zielinski

Inspecteur Général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

a été nommé **Haut fonctionnaire à la langue française pour le sport** par les ministres de la Culture, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Il est chargé de l'animation du travail de terminologie et du développement de la langue française dans le sport.

Daniel.zielinski@igesr.gouv.fr

95 avenue de France, 75013 Paris

La terminologie sur le site du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques




GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

© Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques - 2023

Terminologie
SPORTS

PARLEZ-VOUS
PARASPORT?

paraathlète
paralympien PARASPORT
cécifoot boccia
cécibut

Qu'est-ce que FranceTerme ?

Un site du ministère de la Culture consacré aux termes parus au *Journal officiel* de la République française et dont l'usage est recommandé à tous. Ces termes, issus des travaux

du dispositif d'enrichissement de la langue française, couvrent l'ensemble des grands domaines scientifiques et techniques : économie et finances, environnement, santé, sports...

Qu'est-ce que le dispositif d'enrichissement de la langue française ?

Ce dispositif interministériel coordonné par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), composé de groupes d'experts et de partenaires institutionnels tels que l'Académie française et l'Afnor, est chargé de proposer des termes et définitions en lieu et place de termes étrangers. Dans ce cadre, des néologismes

peuvent être créés pour désigner les réalités nouvelles. L'usage de ces termes, publiés au *Journal officiel*, est recommandé à tous et s'impose aux services de l'État. Versés dans la base FranceTerme, ils constituent une mine de connaissances pour les spécialistes (professionnels de tous secteurs) comme pour le grand public.

Qu'est-ce que le collège de terminologie et de langue française du sport ?

Des experts ont été désignés afin de trouver les équivalents français des termes existant uniquement en anglais dans différentes disciplines sportives. Une priorité a été donnée aux nouveaux sports olympiques. Ce collège est composé de représentants

du monde sportif, d'universitaires, de journalistes et de représentants de la DGLFLF et de l'Académie française. Il est présidé par le Professeur Arnaud Richard, de l'université de Toulon, président de l'Académie Nationale Olympique Française..

VOUS POUVEZ LE DIRE EN FRANÇAIS

Les termes ci-après sont parus au *Journal officiel* du 16 décembre 2023.

paralympien, -ienne

Parasportif qui concourt aux Jeux paralympiques.

paraathlète

Parasportif qui pratique l'athlétisme.

parasportif, -ive

Personne qui pratique un parasport.

parasport

Discipline sportive pratiquée par des personnes en situation de handicap physique, sensoriel, mental ou psychique ; par extension, ensemble des disciplines sportives pratiquées par ces personnes.

boccia

Parasport pratiqué par des joueurs en fauteuil roulant, qui consiste à lancer des balles en cuir le plus près possible d'une balle-cible tout en faisant obstacle aux balles adverses.

cécibut

Équivalent admis : *goalball*

Parasport dans lequel s'affrontent deux équipes de trois joueurs non-voyants ou malvoyants, qui effectuent alternativement des tirs au but à la main en faisant rouler ou rebondir un ballon sonore que doivent arrêter les joueurs de l'équipe adverse.

cécifoot

Football se jouant avec un ballon sonore sur un terrain aux lignes de touche clôturées, dans lequel s'affrontent deux équipes de cinq joueurs composées de quatre joueurs de champ non-voyants ou très malvoyants, et d'un gardien de but voyant.

rugby fauteuil ou rugby en fauteuil (roulant)

Parasport se jouant avec un ballon rond dans un gymnase, dans lequel s'affrontent deux équipes de quatre joueurs en fauteuil roulant à propulsion manuelle dont l'un doit atteindre l'en-but adverse en étant en possession du ballon.

Pour en savoir plus

Le ministère des Sports et des Jeux olympiques et Paralympiques propose en complément des termes recommandés au Journal officiel des définitions d'autres termes relatifs au parasport.

Paralympique : 1. Relatif aux Jeux paralympiques, c'est-à-dire une compétition internationale multisport, qui est réservée aux personnes en situation de handicap et qui se déroule tous les 4 ans dans la continuité des Jeux olympiques. 2. Relatif au mouvement paralympique.

Handisport : Parasport pratiqué par des personnes en situation de handicap physique ou sensoriel, qui est géré par la Fédération Française Handisport (FFH), sur délégation du ministère des sports.

Sport adapté : Parasport pratiqué par des personnes en situation de handicap mental ou psychique, qui est géré par la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), sur délégation du ministère des sports.

Agitos : Les agitos sont le symbole des Jeux paralympiques. → Du latin *agito*, « Je bouge ». → Les agitos consistent en 3 éléments, en forme d'arc de cercle rouge, bleu et vert, qui sont les 3 couleurs les plus représentées dans les drapeaux nationaux.

Classification : Regroupement des parasportifs dans des classes de compétition effectué en fonction de l'impact de leur handicap sur le sport ou la discipline qu'ils pratiquent, dans un souci d'équité.

Éligibilité : Ensemble de conditions de handicap qu'un paralympien doit réunir pour se qualifier aux Jeux paralympiques. → Le paralympien doit notamment relever de l'une des catégories de handicaps définies par l'IPC (International Paralympic Committee).

Deaflympics : Compétition internationale multisport reconnue par le CIO (Comité international olympique), qui est réservée aux personnes sourdes ou malentendantes et qui a lieu tous les 4 ans. → Pour les personnes sourdes ou malentendantes, les Deaflympics sont l'équivalent des Jeux olympiques. → Les premiers Deaflympics ont eu lieu en 1924 à Paris, à l'initiative d'un français, Eugène Rubens-Alcais.